

ATTENTION À TOUS LES ENTRAÎNEURS MEMBRES DE NAC

Les nouvelles politiques de Natation Artistique Canada exigent que tous les entraîneurs suivent 5 étapes afin de s'assurer qu'ils sont officiellement inscrits cette saison.

Inscription auprès de Natation Artistique Canada

La nouvelle politique d'inscription et de certification des entraîneurs se trouve ici:

[Politique d'Inscription et de Certification des Entraîneurs de NAC](#)

- L'inscription en ligne débutera le 15 août 2019 et tous les entraîneurs qui reviennent doivent être inscrits avant le 15 octobre 2019. Pour accéder au processus d'inscription, cliquez sur ce lien: [Inscription en ligne](#)
- Les entraîneurs ne pourront pas compléter leur inscription en ligne sans avoir pris connaissance du [Code de conduite de NAC](#) qui fait maintenant partie du processus d'inscription.
- Nous vous rappelons que les entraîneurs doivent s'inscrire eux-mêmes dans le système d'inscription en ligne, les clubs ne peuvent pas le faire pour vous.

1. Formation obligatoire de Respect et Sport

Tous les entraîneurs formés au niveau Introduction à la compétition ou à un niveau supérieur doivent compléter la formation de Leader d'activité Respect et Sport d'ici le 1er septembre 2019. Le cours en ligne est disponible [ici](#).

- Comme cette formation a une période d'expiration de trois ans, ceux qui ont déjà suivi la formation de Leader d'activité Respect et sport doivent s'assurer qu'elle est valide au 1er septembre 2019 et doivent renouveler leur certification à la date d'expiration de votre certificat actuel (vous recevrez un courriel du Groupe Respect pour vous prévenir de l'expiration de votre certificat). La date d'achèvement et la date de renouvellement de votre certificat seront ajoutées à votre page de profil dans le système d'inscription en ligne de NAC.

2. Processus de vérification des antécédents obligatoire

Tous les entraîneurs âgés de plus de 18 ans doivent fournir à NAC une vérification des antécédents judiciaires valide d'ici le 1er septembre 2019, conformément à la [Politique de NAC sur la vérification des antécédents](#).

Tout entraîneur qui n'a pas de vérification des antécédents judiciaires de moins de cinq ans doit obtenir un dossier électronique par l'entremise du processus en ligne Sterling Backcheck disponible [ici](#).

Les vérifications électroniques seront valides pendant cinq ans et apparaîtront dans votre profil d'inscription en ligne.

3. Sensibilisation et éducation en matière de commotions cérébrales

Tous les entraîneurs doivent être au courant de l'information contenue dans la nouvelle [Politique sur les commotions cérébrales de NAC](#), y compris le [protocole de gestion des commotions cérébrales de NAC](#).

Le protocole de gestion contient également des renseignements utiles pour les athlètes et les parents, y compris des liens vers des documents éducatifs importants et le formulaire d'éducation pré-saison sur les commotions cérébrales qui doit être signé par les parents, les athlètes et les entraîneurs et remis à l'administrateur du club avant la première séance dans la piscine. Veuillez vous assurer de partager cette information avec le conseil d'administration de votre club avant le début de la saison.

Prendre une tête d'avance de l'ACE

NAC exige que tous les entraîneurs formés à l'introduction à la compétition ou à un niveau supérieur complètent le module d'apprentissage en ligne sur les commotions cérébrales de l'ACE pour le sport (générique) (en vigueur le 1er janvier 2020). Ceci peut être complété sur le site web www.coach.ca.

4. Exigences minimales de certification des entraîneurs en vigueur à compter du 1er septembre 2019

Consulter la [Politique](#) d'inscription et de certification des entraîneurs de NAC:

Les exigences de certification des entraîneurs décrites ci-dessous s'appliquent à tous les entraîneurs inscrits auprès de de NAC dans toutes les provinces:

- Un entraîneur doit être un instructeur formé ALLEZ à l'Eau! pour être sur le bord de la piscine et enseigner ALLEZ à l'Eau! (date d'entrée en vigueur : 1er septembre 2019) ou instructeur de natation artistique certifié ou plus haut pour être sur le bord de la piscine et enseigner tout autre programme de club récréatif (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2020)
- Un entraîneur doit être au moins formé introduction à la compétition pour être sur le bord de la piscine et enseigner tout programme de compétition
- De plus, tous les entraîneurs doivent être au minimum certifiés Introduction à la compétition pour participer à une compétition OSPT
- Tous les entraîneurs doivent respecter la règle 3.1.9 des règlements de NAC en ce qui concerne la participation à toutes les compétitions nationales

Êtes-vous conforme ? Voici une check-list:

- S'inscrire auprès de NAC au plus tard le 15 octobre 2019 (prendre connaissance du Code de conduite de NAC)
- Compléter la formation de Leader d'activité Respect et Sport d'ici le 1er septembre 2019
- Obtenir une vérification des antécédents judiciaires par l'entremise de Sterling Backcheck si vous n'en avez pas déjà une qui date de moins de 5 ans
- Lire et suivre les exigences de la Politique sur les commotions cérébrales et du Protocole de gestion des commotions cérébrales de NAC
- S'assurer que vous êtes entièrement formé ou certifié par le PNCE pour les programmes que vous enseignez



VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR CES EXIGENCES? PRÉVOYEZ PARTICIPER À L'UN DE NOS WEBINAIRES LE 13 AOÛT 2019 (19:00HAE) ou le 27 AOÛT 2019 (19:00HAE). Contactez info@artisticswimming.ca pour vous inscrire.